

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 21 mars 2016 à 19h en la salle des délibérations du conseil.

### Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de question (*sujet à l'ordre du jour seulement*)
4. PIIA – 1197 rang Double
5. Levée de la séance.

### **Procès-verbal**

#### Ouverture

La session est ouverte, sous la présidence du pro-maire, M. Michel Arseneault, à 19h.

Sont présents :     Monsieur Éric Fortin, conseiller au district #3  
                          Monsieur Normand Lacroix, conseiller au district #4  
                          Monsieur Pierre Dion, conseiller au district #5  
                          Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

formant quorum.

Sont absents :     Monsieur Alain Brière, maire  
                          Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district #1

*L'avis de convocation a été signifié à tous les conseillers, tel que prévu par la loi.*

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice-générale et secrétaire-trésorière.

#### **16-03-2868     Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé, ce dernier ne pouvant être modifié puisque les membres du conseil ne sont pas tous présents.

Vote pour : 4

Vote contre :

#### **16-03-2869     PIIA – 1197 rang Double**

CONSIDÉRANT QUE     la demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par la compagnie Groupe Immobilier Williams Inc. représentée par Monsieur Dave Williams à l'égard d'un projet de construction d'un bâtiment de quatre logements sur le lot 1 714 964;

CONSIDÉRANT QUE     les plans d'architecte de Michel E. Lacroix daté du 18 octobre 2015 ont été déposés;

CONSIDÉRANT QUE     les plans d'implantation préparés par Dave Williams datés de février 2015 et révisés le 29 février 2016 proposant l'implantation de 3 et 4 bâtiments ont été présentés;

CONSIDÉRANT QUE     le demandeur souhaite construire cette année le premier bâtiment en bordure de la voie de circulation et d'attendre la réponse de la CPTAQ

de la demande d'exclusion pour la suite du projet;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a adopté la résolution CCU-16-03-05 qui prévoit de recommander au Conseil municipal d'autoriser l'émission du permis de construction pour un bâtiment de quatre logements en bordure de la voie de circulation du rang Double qui portera le numéro civique 1197, conditionnellement au respect des éléments suivants :

- Les installations mécaniques devront être cachées de la voie de circulation par une clôture opaque;
- Le revêtement de maçonnerie devra être prolongé sur les murs latéraux.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu d'autoriser l'émission du permis de construction pour un bâtiment de quatre logements en bordure de la voie de circulation du rang Double qui portera le numéro civique 1197, conditionnellement au respect des éléments suivants :

- Les installations mécaniques devront être cachées de la voie de circulation par une clôture opaque;
- Le revêtement de maçonnerie devra être prolongé sur les murs latéraux.

Vote pour : 4

Vote contre :

**16-03-2870**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu unanimement de lever l'assemblée puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 4

Vote contre :

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je soussigné certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 22<sup>e</sup> jour de mars 2016

Kathia Joseph, OMA  
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

.....  
Secrétaire-trésorière

.....  
Maire